

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 septembre 2000 à 21 h 17, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets, Fernande LeBlanc-Sénéchal

Messieurs : Michel Chamberland, Normand Héroux, Yves Langevin, Jean Létourneau et Serge Mainville

Formant quorum.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau

- du secondaire : Madame Sylvie Picard

**Sont également
présents :**

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe

Madame Huguette Richard, directrice générale adjointe

Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint

Ouverture de
la séance

Monsieur Serge Lefebvre déclare la séance ouverte. Il est précisément 21 h 17.

7-CE-2000-2001
Adoption de
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

11.2 Emprunt auprès de Financement-Québec

Adopté unanimement

Ordre du jour

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 août 2000 et de la séance ordinaire du 12 septembre 2000
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif :
 - A) Explication de la procédure d'élection
 - B) Nomination d'un président d'élection
 - C) Nomination de deux scrutateurs
 - D) Mises en nomination et élections à la présidence
 - E) Mises en nomination et élection à la vice-présidence
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Services des ressources humaines

10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement:
 - 11.1 Acquisition d'équipement de tôlerie
 - 11.2 Emprunt auprès de Financement-Québec
12. Affaires du Service des ressources matérielles
13. Affaires du Service du développement institutionnel
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Ajournement ou clôture de la séance

8-CE-2000-2001
Adoption des
procès-verbaux

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Chamberland que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 août 2000 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2000 soient adoptés avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement

9-CE-2000-2001
Nomination d'un
président d'élection
du comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Létourneau :

QUE monsieur Serge Lefebvre soit nommé président d'élection.

Adoptée unanimement

10-CE-2000-2001
Nomination de
deux scrutateurs

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Létourneau :

QUE madame Johanne Gaudreau et monsieur Antonio Pellegrino soient désignés pour agir à titre de scrutateurs.

Adoptée unanimement

Mises en candida-
ture à la présidence
du comité exécutif

Le président d'élection, monsieur Serge Lefebvre, déclare ouverte la période de mises en candidature à la présidence du comité exécutif.

11-CE-2000-2001
Mises en nomina-
tion et élections à
la présidence

Monsieur Michel Chamberland propose madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

Aucune autre personne n'étant proposée, le président d'élection clos la période de mises en candidature. Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal accepte; le président d'élection déclare madame Fernande LeBlanc-Sénéchal élue au poste de présidente du comité exécutif.

Mises en candida-
ture à la vice-
présidence du
comité exécutif

Le président d'élection ouvre la période de mises en candidature pour la vice-présidence du comité exécutif.

12-CE-2000-2001

Monsieur Yves Langevin propose monsieur Normand Héroux.

13-CE-2000-2001

Monsieur Serge Mainville propose madame Lucie Désilets.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le président d'élection clos la période de mises en candidature. Madame Lucie Désilets accepte tandis que monsieur

Normand Héroux refuse. Le président déclare madame Lucie Désilets élue au poste de vice-présidente du comité exécutif.

Présidence

À partir de ce point, madame Fernande LeBlanc-Sénéchal préside la séance.

14-CE-2000-2001
Acquisition
d'équipement de
tôlerie

ATTENDU QU'un appel d'offre pour la fourniture d'équipement de tôlerie a été lancé le 7 août 2000;

ATTENDU QUE Seguin Machinerie ltée est le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Serge Mainville :

QUE le contrat pour l'acquisition d'équipement de tôlerie soit accordé à Seguin Machinerie ltée pour un montant de 113 472,16 \$.

Adoptée unanimement

15-CE-2000-2001
Emprunt auprès de
Financement-
Québec

ATTENDU QU'en vertu du Règlement numéro 1-98 adopté aux termes de la résolution 29-CC-1998 du 2 juillet 1998 et modifié le 23 mars 1999 aux termes de la résolution 117-CC-1999, le conseil des commissaires a délégué au comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin (la « commission scolaire » le pouvoir d'approuver les modalités d'emprunts à long terme;

ATTENDU QUE des avis de ces résolutions ont été publiés dans le journal *Courrier du Sud* le 13 juillet 1998 et le 29 mars 1999, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) alors en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 104-CC-1999 adoptée le 23 février 1999, le conseil des commissaires a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 4 400 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 1999, la société Financement-Québec (la « Société ») a été créée en vertu de la *Loi sur Financement-Québec* (1999, c.11) (La « Loi »);

ATTENDU QUE la Société a pour mission principale de fournir des services financiers aux organismes publics visés par la Loi et, à ces fins, peut leur accorder des prêts;

ATTENDU QUE les responsabilités découlant des emprunts en cours contractés auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ont été transférées, avec effet au 1^{er} octobre 1999, à la Société;

ATTENDU QU'il est opportun que l'emprunt autorisé le 23 février 1999 soit contracté auprès de la Société;

ATTENDU QUE le comité exécutif doit approuver les modalités de cet emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Héroux :

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU :

1. **QUE** la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 4 400 000 \$ auprès de la Société (l' « emprunt ») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. **QUE** la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. **QU'**aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 4 400 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. **QU'**aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. **QUE** les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel de la présidente, du vice-président du conseil, du directeur général ou du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, et en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée unanimement

16-CE-2000-2001
Clôture de la
séance

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Létourneau que la séance soit close.

Adoptée unanimement

Il est précisément 21 h 26 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
